

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE  
DE  
PATRONAGE  
DES  
LIBÉRÉS et des ADOLESCENTS

*Reconnue d'utilité publique*

PAR DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 26 AOUT 1898

(Médaille de Bronze à l'Exposition Universelle de 1900, Classe 112)

---

EXERCICE 1900

---

MARSEILLE  
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE E. COURT-PAYEN  
*11, Rue Cas (Blancarde)*

—  
1901

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

- MM. le GÉNÉRAL COMMANDANT LE XV<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE.  
le PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AIX.  
le PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX.  
le PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE.  
le CONTRE-AMIRAL, CHEF DU SERVICE MARITIME A MARSEILLE  
le PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE MARSEILLE.  
le PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE MARSEILLE.  
le PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE.  
le MAIRE DE MARSEILLE.  
le PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE

### PRÉSIDENT HONORAIRE :

- M. DE ROSSI, PRÉSIDENT HONORAIRE DU TRIBUNAL CIVIL DE MARSEILLE.

### BUREAU :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Président.....           | M. L. CONTE, juge au Tribunal Civil.  |
| Vice-Présidents.....     | MM. DESBIEF, *, membre de la Chambre de Commerce.   |
|                          | RODOCANACHI, *, Président de la C <sup>o</sup> F <sup>o</sup> de l'Afrique Occid <sup>l</sup> |
|                          | M <sup>me</sup> CURET.  |
| Trésorier.....           | MM. POUPARDIN, négociant.   |
| Vice-Trésoriers.....     | NUGUE, négociant.   |
|                          | NISSIM-SAMAMA, avocat.  |
| Secrétaire Général.....  | RAMPAL, avocat.   |
| Secrétaires Adjoins..... | BRÉMOND, avocat.  |
|                          | VINCENT, avocat.  |

### CONSEILLERS :

- |   |   |
|---|---|
| MM. ALLATINI, Guido, négociant.   | MM. DELEUIL, juge au Tribunal Civil.                              |
| AMBARD, avocat, ancien bâtonnier.   | DUBOIS, négociant.  |
| BAILLEUL, direct <sup>r</sup> de la 30 <sup>me</sup> circonscription pénitentiaire. | FOURNIER, *, commissaire de marine en retraite.                   |
| BARTHÉLEMY, *, ancien président du Tribunal de Commerce.                            | FOURNIER, Paul, négociant.  |
| BOUBILA, *, médecin en chef de l'Asile des Aliénés.                                 | FRAISSINET, Alfred, *, membre de la Chambre de Commerce.          |
| H. BERGASSE, armateur, ancien membre de la Chambre de Commerce.                     | C. GAVOTY, ancien juge au Tribunal de Commerce.                   |
| CHAPONNIÈRE, ancien juge au Tribunal de Commerce.                                   | GENSOLLEN, avocat.  |
| CLAUZEL, *, père, ancien membre de la Commission des Hospices.                      | GOUIN, * Ingénieur des Ponts-et-Chaussées en retraite.            |
| COOLEN, propriétaire.   | JOURDAN, notaire  |
| CORTICCHIATO, avocat.   | MM. LAUGIER, P., greffier en chef du Tribunal Civil de Marseille. |
| COUVE, Aimé, avocat.  | DE LOMBARDON-MONTÉZAN, avocat.                                    |

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE PATRONAGE

DES

## LIBÉRÉS ET DES ADOLESCENTS

18/67  
f9c90

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE  
DE  
PATRONAGE  
DES  
**LIBÉRÉS et des ADOLESCENTS**

*Reconnue d'utilité publique*

PAR DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 26 AOUT 1898

(Médaille de Bronze à l'Exposition Universelle de 1900, Classe 112)

EXERCICE 1900



MARSEILLE  
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE E. COURT-PAYEN  
11, Rue Cas (Blancarde)

1901

**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE**  
de Patronage  
**DES LIBÉRÉS ET DES ADOLESCENTS**

*Reconnue d'utilité publique*

PAR DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 26 AOUT 1898

Assemblée Générale du 21 Décembre 1900

La SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS ET DES ADOLESCENTS a tenu son Assemblée Générale ordinaire, au Palais de Justice de Marseille, le 21 décembre 1900, à deux heures et demie du soir, sous la présidence d'honneur de M. Grimanelli, Préfet des Bouches-du-Rhône.

Ont pris place au Bureau : M. L. Conte, *Président* de la Société ; M. Paul Desbief, *Vice-Président* ; Rampal, *Secrétaire-Général* ; Poupardin, *Trésorier*.

Parmi les personnes présentes, citons : M. Giraud, Premier Président de la Cour d'appel d'Aix ; le Général Roidot, Chef d'Etat-Major du 15<sup>me</sup> Corps d'Armée, représentant le Général Metzinger, commandant le 15<sup>me</sup> Corps d'Armée ; l'Amiral Besson, Chef du Service Maritime à Marseille ; Générat, Commissaire de l'Inscription Maritime ; Deleuil, Président du Conseil Général ; Lamoureux, Syndic des Agents de Change ; L. Teissère, Président de la Chambre des Avoués ; Ambard, ancien Bâtonnier ; Vidal Naquet, Président du Comité de Défense des Enfants traduits en Justice ; H. Bergasse, Timon David, Juge de Paix ; E. Delibes.

Se sont fait excuser :

MM. Reibell, Trésorier Payeur Général du département des Bouches-du-Rhône ; Vergé, Sous-Préfet d'Aix ; Coste, Adjoint au Maire de Marseille ; Bertrand, Maire d'Aix ; Causeret, Inspecteur d'Académie ; Mlle Bertrand, Directrice du Lycée de jeunes filles ; M. Allatini, Président de la Société Italienne de Bienfaisance.



EXERCICE 1900

La séance est ouverte par une éloquente allocution de M. le Préfet, remerciant les Membres de l'Œuvre de l'honneur qui lui a été fait en l'appelant à venir présider cette réunion et faisant ressortir les bienfaits de l'Institution.

M. Conte, Président de la Société, prend à son tour la parole et dans un excellent discours fait l'énumération des services rendus et remercie ses collaborateurs du généreux concours qu'ils apportent à cette œuvre de bienfaisance.

M. Rampal, Secrétaire-Général, donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de l'année écoulée, et M. Poupardin, Trésorier, soumet à l'Assemblée les comptes de l'exercice clos et les propositions budgétaires pour l'exercice 1900-1901. Les comptes sont approuvés et les propositions budgétaires adoptées sans observation.

Aux termes de l'article 10 de nos Statuts, l'Assemblée ratifie la délibération du Conseil d'Administration en date du 15 octobre dernier, acceptant la promesse de vente souscrite par M. Gairard, négociant à Marseille, pour la cession au prix de vingt francs le mètre carré, d'un terrain de 2600 m. 047 situé rue Crinas au quartier des Catalans et destiné à l'édification de notre nouvel asile.

Conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts, il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Le Bureau propose de nommer, pour un mandat de cinq ans : MM. Bailleul, Directeur de la Circonscription pénitentiaire ; Générat, Commissaire de l'Inscription maritime ; Jourdan, Notaire ; Paul Laugier, Greffier en Chef du Tribunal civil ; Nugue, Négociant ; Pijotat-Avocat ; Reibell, Trésorier-Payeur Général du Département ; E. Velten, Négociant ; Mesdames Bourgogne, Curet, Marguery et Valensi. Cette proposition est adoptée.

Sur la proposition du Conseil d'Administration M. de Rossi, ancien Président du Tribunal civil de Marseille, est agréé en qualité de Président honoraire de la Société.

## DISCOURS DE M. GRIMANELLI

*Préfet des Bouches-du-Rhône*

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce que vous faites est plus intéressant que ce que je pourrais dire. Aussi ne retiendrai-je que peu d'instant votre attention pour céder bientôt la parole à votre dévoué Président, Monsieur Conte, et à vos rapporteurs. Vous me saurez gré d'en finir au plus vite avec les préambules oratoires pour laisser parler le témoignage probant des faits.

J'ai le très agréable devoir de dire à votre Société combien je suis flatté de recevoir la Présidence de son Assemblée générale dès mon arrivée dans votre ville. Cet honneur, je ne dois pas me le dissimuler, s'adresse avant tout à ce que je représente, c'est-à-dire au gouvernement de la République qui considère comme une des œuvres auxquelles il doit le plus de sollicitude celle qui a été entreprise par votre Société.

Il y a là une œuvre de sauvetage moral dont le besoin est de plus en plus senti par ceux qui s'intéressent à l'ordre social, à la santé sociale ; c'est une œuvre de thérapeutique et de prophylaxie en même temps. Elle présente un double objet : permettre à ceux qui s'en sont écartés de rentrer dans la vie saine et normale, préserver les jeunes gens des dangers que peuvent leur faire courir leur inexpérience et les tentations auxquelles ils se trouvent exposés. C'est là une noble tâche qui se recommande à toute notre sympathie ; elle répond à la fois à ces sentiments d'humanité qui deviennent — et c'est l'honneur de notre époque — de plus en plus exigeants et à un autre besoin non moins impérieux de réparation et de restauration sociale.

S'il ne se trouvait pas des hommes de haute intelligence, des femmes de grand cœur, pour tendre la main aux malheureux qui viennent payer à la Société la dette de leurs défaillances, pour les assister au moment où les amis s'éloignent et

leurs anciens compagnons de travail les repoussent, il en résulterait, contrairement à la pensée du législateur et à l'intérêt social bien entendu, qu'ils subiraient, par le fait de cette repulsion dont ils sont l'objet, une aggravation de peine non voulue par la justice.

Cependant qu'arrive-t-il quand, au seuil de la prison, pas une main secourable ne se tend vers le libéré ? Il est voué à toutes sortes d'aléas, de misères, parfois à la faim. Cette malheureuse estampille de la pénalité lui ferme les issues par où il pourrait trouver le chemin de la vie honnête et régulière. Il faut donc qu'il trouve des hommes et des femmes généreux qui parent à ses premiers besoins, lui cherchent un métier et lui facilitent l'entrée des usines et ateliers où il puisse s'employer d'une façon utile. Quand cette tâche réussit, elle limite la peine à ce que le législateur a voulu qu'elle fut et ne la prolonge pas pendant toute une vie.

C'est aussi une œuvre de préservation sociale. C'est un moyen non pas de guérir — car il ne faut pas se livrer à un optimisme exagéré —, mais d'atténuer la plaie de la récidive. Il suffirait que dans quelques cas la récidive fût causée par le défaut d'appui prêté aux libérés pour que notre devoir fût clairement tracé.

C'est encore, ai-je dit, une œuvre de réparation que vous accomplissez. Tout délinquant constitue un déchet, une perte de valeur économique et morale pour la société. Si vous parvenez à en faire un coopérateur utile, c'est un élément de vie que vous restituez à la société, un capital que vous reconstituez au profit de la collectivité tout entière.

Ce que je dis s'applique *a fortiori* aux jeunes gens. Vis-à-vis d'eux vous n'accomplissez plus seulement une œuvre thérapeutique, mais une œuvre prophylactique. Vous les soustrayez à tous les dangers de la vie errante et nomade ; vous en faites des soldats, des ouvriers, des agriculteurs. C'est une œuvre patriotique, républicaine, de haute moralité que vous accomplissez. Il faut louer non seulement les efforts concertés, les dévouements réalisés, mais les résultats obtenus. Les chiffres montrent que les réussites l'emportent sur les insuccès, surtout pour les engagés volontaires. Le nombre des bonnes no-

tes obtenues au régiment, celui des gradés, sont supérieurs à ce que l'on pouvait espérer. Le nombre des punitions, les cas de répression plus graves sont, en réalité très restreints. Ce qui est vrai de l'armée doit l'être aussi des autres branches de l'activité sociale, quoique vous ne disposiez pas dans tous les cas des mêmes facilités de contrôle pour le constater et venir nous l'attester.

Vous faites du bien sous des formes diverses : par votre Asile, par l'hospitalisation au moyen de laquelle vous préservez les jeunes gens, prévenez leurs chûtes et les maintenez dans la voie droite du devoir ; par vos conseils prodigués à tous et qui, en ranimant leur courage et réveillant leur virilité, leur donnent l'espoir de devenir ou de redevenir des citoyens utiles ; par ces conférences qui sont un si excellent moyen d'éducation populaire, — et je ne saurais trop remercier les hommes dévoués : jeunes avocats, industriels, membres de l'Enseignement public, qui s'y consacrent avec tout leur zèle et toute leur ardeur —. Ce bien vous le faites non seulement par le sacrifice matériel de votre argent, que vous ne pouvez employer à un meilleur, à un plus noble usage, mais par le sacrifice de votre temps si généreusement dépensé au profit de votre clientèle, par le don plus précieux de votre cœur et de votre intelligence.

La sympathie que vous méritez ne vous a pas été refusée ; elle vous a été donnée tant par les pouvoirs publics que par l'ensemble de la population. On vous aide dans votre belle œuvre parce que vous savez admirablement vous aider vous-mêmes : votre Conseil groupe l'élite de la magistrature, du commerce, du barreau, de l'industrie. Grâce à une administration intelligente et dévouée, vous obtenez des résultats de tous points remarquables et consolants, comme vous en aurez tout de suite une preuve nouvelle. Je ne prolonge pas votre attente. Tout ce que j'ajouterai ne saurait valoir l'éloquence des faits qui vont vous être présentés. Mais, avant de céder la parole à votre Président, laissez-moi vous assurer de tout mon concours, de celui de l'administration que je représente et qui est bien placée pour sentir tout le prix de vos efforts et de vos succès.

## DISCOURS DE M. CONTE, PRÉSIDENT

---

MONSIEUR LE PRÉFET,

Nous devons d'abord vous remercier du témoignage de sympathie que vous avez bien voulu donner à notre Œuvre, en venant présider notre Assemblée Générale.

Cette sympathie, nous l'avons, il est vrai, toujours trouvée jusqu'aux plus hauts degrés de la hiérarchie administrative. Car il est dans les traditions de l'Administration française d'avoir une conception large et, permettez-moi de dire : humaine de ses devoirs. Chargée des intérêts de la société et notamment de défendre l'ordre social, elle n'a pas cru qu'il lui suffisait d'appliquer les lois répressives.

Le douloureux problème de la criminalité a toujours préoccupé les hommes supérieurs qui se trouvent à la tête des services publics.

Déjà dans la première partie de ce siècle, le principe avait été fixé par une élite d'hommes dévoués, au milieu desquels domine le nom de Béranger, qui, continué par son fils, est devenu le patron séculaire du patronage.

Il appartenait au Gouvernement qui, par essence et par son nom même, est la chose publique de consacrer l'idée du patronage, de la répandre, d'en développer les conséquences. Il lui appartenait de concilier le principe de défense sociale qui est une charge de gouvernement et le principe des revendications sociales du malheureux qui était dans le programme républicain.

— 11 —

Le péril social est manifesté par l'augmentation incessante de la criminalité, qui constitue une menace pour chacun de nous, car ces crimes menacent notre sécurité individuelle. Le danger est pressant, et il serait peu raisonnable de vouloir l'ignorer en s'en prenant à l'Etat-Providence.

Ce qui se signale ensuite à l'observation, c'est la fréquence de la récidive.

Malgré la relégation qui déporte chaque année un nombre considérable de malfaiteurs d'habitude, on peut constater que la plupart des délits sont commis par des hommes déjà condamnés.

Ainsi la répression ne décourage pas le délinquant. Cela est grave. On a voulu expliquer ce fait en disant que les malfaiteurs ont une tendance naturelle à commettre de mauvaises actions.

Mais le bon sens public proteste contre l'exagération de ces théories. Tous les malfaiteurs ne sont pas des fous inconscients, poussés au crime par une impulsion irrésistible ; et pour ceux-là même chez lesquels une tare physique ou intellectuelle provoque de mauvais instincts, il est certain que ce sont les conditions dans lesquelles ils se trouvent qui leur offrent les occasions déterminantes de leurs fautes. Or les libérés se trouvent en face d'un dilemme insoluble. Ils ne peuvent vivre honnêtement qu'à la condition de travailler, et personne de nous ne se soucie d'employer un individu suspect. Le travail, que nous leur reprochons de ne pas avoir, ils ne peuvent donc le trouver.

Il faut reconnaître que là se trouve une excuse, et notre littérature romantique et socialiste, rendant la société responsable de la chute des coupables, ne faisait que donner une forme injuste, parce qu'elle était démesurément grossie, à ce fait réel que l'homme une fois condamné ne peut pas lui-même trouver place dans la société.

C'est ici que se place la conciliation nécessaire entre le droit social de répression et le devoir humain de pardon. La répression ne peut être efficace que si le condamné se relève et revient au bien, et l'expérience nous enseigne que le con-

damné ne peut se relever, s'il est abandonné à ses propres forces.

C'est ici le rôle social des sociétés de patronage. Et c'est à l'initiative individuelle que revient la mission de créer ce contact entre le libéré à qui il faut inspirer confiance et les employeurs qui demandent un répondant.

Mais je n'oserais insister sur ces principes; vous les connaissez mieux que nous tous, Monsieur le Préfet, et votre culture philosophique vous a permis de les exprimer mieux que je ne saurais le faire.

Ce que je dois vous dire, c'est comment nous avons compris l'organisation pratique du patronage, comment nous l'avons appliqué à notre grande cité.

Tout d'abord nous avons pensé qu'il était plus nécessaire d'éviter le mal que d'avoir à le réparer. Il est si difficile de ramener un homme dégradé par le vice, si rare d'y réussir, que c'est un besoin pressant, impérieux, d'empêcher la chute de celui qui n'est pas encore tombé.

C'est pourquoi, consacrant à la jeunesse notre suprême effort, nous avons élargi le champ de notre action, et recueillons les enfants et les jeunes gens par cela seul qu'ils sont en danger moral. Nous leur avons ouvert un asile, nous les plaçons dans des écoles, nous les envoyons au régiment.

J'ai exposé dans nos deux dernières réunions annuelles les résultats consolants de ce sauvetage.

Il me reste à parler de la partie la plus difficile de notre tâche, celle qui concerne les majeurs. Pour ceux-là qui sont en âge de se défendre, nous ne pouvons nous occuper que des condamnés pour qui cette condamnation crée une difficulté particulière.

Le résultat à obtenir c'est que le libéré se livre à un travail régulier qui lui assure l'existence. Mais ce travail il ne peut le trouver immédiatement, et cependant le besoin de vivre est immédiat.

Il faut donc recueillir le libéré dès sa sortie de prison, et, comme à tous les points de vue il serait dangereux de l'abandonner à la paresse, lui trouver un travail provisoire.

Ce secours immédiat nous avons pu l'assurer grâce à l'Assistance par le travail qui nous a fourni le concours le plus dévoué, le plus large et le plus utile. Son éminent président a compris, malgré toutes les préventions, le bien qu'il pouvait faire, et dérogeant au règlement ordinaire, admet nos libérés à ses chantiers tant qu'ils n'ont pu trouver le travail définitif et nécessaire. En même temps et par une dérogation semblable, l'Asile de nuit accueille nos libérés tant qu'ils en ont besoin.

On ne peut en effet reprocher au libéré de ne pas trouver du travail de suite. La prévention qu'il inspire le fait trop souvent repousser, et aussi la faiblesse que produit le régime pénitentiaire l'en rend incapable. Il faut donc savoir attendre, nous devons remercier ces œuvres de l'avoir compris en supprimant pour eux la limitation de la durée.

Ce stage répond à la répugnance trop naturelle que l'on ressent d'employer des libérés, et il me semble que nos concitoyens et plus particulièrement les négociants et industriels, les patrons en un mot doivent être heureux de trouver un atelier neutre qui assure du travail à ces malheureux en dehors des ateliers particuliers.

Ce système a un autre avantage plus précieux, et nécessaire à notre point de vue. Il nous permet d'opérer le triage nécessaire entre ceux que l'on peut relever et ceux dont il est inutile de s'occuper.

Ce triage justifie les préventions pessimistes. Il passe annuellement plus de 2000 détenus dans les prisons de Marseille, et de ce nombre il nous en vient à la sortie une centaine. Et cependant chaque semaine nos inspecteurs, dont le dévouement ne se décourage pas malgré les échecs, vont à la prison voir ceux qui sont sur le point de sortir, les solliciter, leur promettre aide et protection.

Un second triage suit le premier; ceux qui cherchent seulement une aumône, les carottiers pour me servir d'une expression vulgaire mais précise, disparaissent dès qu'ils voient que le secours est un travail.

Sur 190 que nous avons envoyés au chantier, 43 n'y ont pas mis les pieds, 13 n'y sont restés qu'un jour, 24 seulement y ont

passé plus d'un mois. Ceux qui n'y restent que peu de jours ne doivent pas être traités avec trop de sévérité ; sans doute ce sont des caractères faibles et sans énergie ; mais, anémiés par le régime pénitentiaire, ils ont eu un courage insuffisant pour faire la tâche imposée, tenons-leur compte de leur effort. Nous pouvons d'ailleurs faire pour tous ou à peu près cette observation que ce sont des tempéraments sans vigueur aussi bien que des âmes sans énergie, misérables surtout. Et cependant pour ces infirmes ou demi-infirmes, il en est qui sont à notre charge depuis des années, préférant un travail médiocre à la mendicité qui est cependant la profession lucrative par excellence.

Quelques-uns disparaissent du chantier et y reviennent quel que temps après. Ils trouvent du travail quand, la main-d'œuvre faisant défaut, on est plus facile et on les renvoie parce qu'ils sont peu capables. Les meilleurs se casent, et on ne les revoit plus que par hasard, nous remerciant à une occasion.

Nous en avons vu plusieurs ainsi, il en est près d'une dizaine que nous pouvons suivre, parce que leur travail est près de nous et que de temps en temps nous les avons vu revenir chez nous, l'un d'eux fut un de nos premiers patronnés et depuis 7 ou 8 ans n'a cessé de travailler sans mériter aucun reproche.

Mais enfin nous ne considérons pas notre tâche comme terminée tant que nous n'avons pu arriver à la réhabilitation.

Cette consécration du patronage nous a été donnée cette année dans une touchante affaire que je vous dirai en un mot, car c'est le point où la discrétion est le plus nécessaire.

Un homme, qui avait eu une certaine situation sociale, s'était laissé entraîner dans un moment de ruine à des actes regrettables qui lui avaient valu une condamnation. Sa peine subie, cet homme, père de famille, s'était courageusement mis au travail, et à force d'abnégation avait obtenu une position honorable, qu'il était menacé de perdre par la production de son casier. La Cour d'Appel, grâce aux efforts d'un magistrat qui est un homme de cœur, a compris la moralité de la situa-

tion, et malgré bien des difficultés, n'a voulu tenir compte que de l'honnêteté de celui qui par le travail avait reconquis sa place ; un arrêt de réhabilitation la lui a rendue.

Ce résultat nous a profondément touchés. C'est un peu à notre appréciation que la Cour a rendu justice. Et vous aussi Messieurs, à qui nous faisons quelquefois appel, soyez convaincus du soin dévoué avec lequel nous étudions ceux qui se confient à nous, et quand nous nous en portons garants, vous pouvez les recevoir, non pas les yeux fermés, mais les bras ouverts.

Les sociétés humaines sont comme des familles où les tares des uns rejaillissent sur les autres, et les misères sont comme des épidémies.

Le mal vient souvent de la misère, misère physique, misère morale. S'il faut punir, voyons comme la répression est inefficace, et puisqu'elle ne suffit pas, que ceux qui sont heureux tendent la main à ceux qui ont parfois tant d'excuses.

On dit souvent : Pourquoi s'occuper des malfaiteurs alors que tant d'honnêtes gens meurent de faim ? Pourquoi ? D'abord parce qu'ils sont malheureux et qu'il est de notre devoir d'aider les malheureux.

Ensuite, parce que ces hommes dans cette situation, aigris par la misère, poussés par le besoin, constituent un danger pour nous, et qu'une loi de nature véritablement providentielle, la loi de solidarité, nous impose la charité comme une nécessité de notre intérêt personnel.

Nous satisferons donc au besoin idéal de bienfaisance et à l'intelligence de nos intérêts en empêchant nos frères de s'enliser dans la voie d'où il est si difficile de sortir et qui fait le malheur de ceux qui y sont tombés.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Il est de mon devoir de rendre justice à mes collaborateurs qui se sont constamment dévoués à cette œuvre, nos vice-présidents et nos trésoriers, qui, malgré de très grosses occupations, ont apporté le concours de leur intelligence et de leur

générosité, et notre secrétaire général à qui je dois une mention particulière pour l'intérêt avec lequel il s'attache au patronage. A l'occasion de l'exposition il nous a fait un beau travail, qui aurait mérité une récompense sérieuse.

Notre vice-présidente, Madame Cénac, à qui nos enfants sont bien reconnaissants de ce qu'elle a fait pour eux avec nos dames patronnesses, Madame Cénac nous quitte et emporte nos regrets. Un avancement mérité appelle Monsieur Cénac au sommet de la hiérarchie où il apporte les qualités qui l'ont fait apprécier et aimer ici.

Je dois aussi remercier le docteur Jules Roux, notre dévoué médecin, qui consacre gratuitement ses soins à nos enfants et le docteur Cossa, spécialiste de talent, qui nous a aidé de son concours.

Monsieur le secrétaire général vous rendra compte du travail assidu et utile de nos inspecteurs et de nos conférenciers. Mais je tiens à vous dire moi-même, Monsieur le Préfet, combien le personnel des prisons, sous la direction d'un chef intelligent qui est un homme de grand cœur, a compris sa mission de charité. Les gardiens-chefs de nos trois établissements nous ont donné tout le concours qui peut se concilier avec leur service; et leur intelligence, leur bonne volonté ont singulièrement facilité notre tâche.

Permettez-moi d'envoyer encore un dernier souvenir à celle qui fut la meilleure de ceux qui ont fondé cette œuvre. Nous ne pourrons jamais oublier l'infatigable dévouement de Madame de Rossi, et, puisque celui qui fut son compagnon, fut aussi notre premier président d'honneur, permettez-moi de vous demander de l'attacher définitivement à notre œuvre en le priant d'en être le président honoraire, en souvenir de la bienveillance qu'il nous a lui-même témoignée et aussi en souvenir de notre très regrettée vice-présidente ?

## RAPPORT DE M. RAMPAL

Secrétaire-Général

MONSIEUR LE PRÉFET,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Au premier jour de l'exercice 1900, la Société Marseillaise de Patronage avait à sa charge 80 Patronnés :

- 7 Mineurs sous sa puissance paternelle, placés en condition ou maintenus dans leurs familles ;
- 12 Garçons dans diverses écoles ;
- 15 Filles au Refuge ;
- 38 Enfants et jeunes gens dans son Asile ;
- 7 Hommes occupés sur les chantiers de l'Assistance par le travail ;
- 1 Femme attendant en ville le résultat des démarches entamées en sa faveur.

Parmi les garçons pensionnaires de diverses écoles, 2 se sont fait renvoyer de l'établissement auquel ils étaient confiés à Montpellier, l'un, dans sa dix-septième année, depuis quatre ans et demie, l'autre, âgé de 14 ans, depuis six mois ; 2 autres ont été rendus à leurs parents par la maison du Mas Eloi ; un cinquième a été placé chez un cultivateur par les soins du pensionnat de la Navarre où il a fait ses études primaires et professionnelles.

Une des pensionnaires du Refuge est morte, une a été rendue à ses parents et une placée dans un village du littoral.

Sur les 38 pensionnaires de notre asile, le doyen d'ancienneté y était entré en 1897 ; il a été placé chez un industriel au mois d'octobre dernier. Cinq enfants remontant à l'exercice 1898 ont été : 1 placé, 2 envoyés dans des écoles du dehors pour compléter leur éducation, et 2 rendus à leurs parents après un séjour hors famille de 15 à 22 mois. Trois d'entre eux venaient, au moment où ils nous furent confiés, de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu sur le chef de vol ; le quatrième nous fut remis tandis que son père purgeait une peine de prison.

32 Hospitalisés, entrés chez nous au cours de l'exercice 1899, ont reçus les destinations ci-après pendant l'exercice 1900 :

- 8 sont demeurés pensionnaires de l'Asile,
- 7 ont été rendus à leurs parents,
- 2 » dirigés sur des écoles hors notre ville,
- 3 » mis au travail en ville,
- 5 ont contracté un engagement militaire,
- 2 » été rapatriés,
- 5 » quitté l'Asile sans explication.

Sur les 7 patronnés maintenus sur des chantiers de l'Assistance par le Travail, un les fréquentait depuis 1897 ; nous sommes parvenus à lui trouver un petit emploi, malgré ses infirmités. Les autres n'ont pas prolongé leur présence au delà du premier mois de l'exercice clos, sauf un qui a paru au chantier jusqu'en avril.

La femme confiée à notre sollicitude a été rapatriée par notre entremise.

Je passe maintenant au contingent nouveau. Le nombre des inscriptions s'est élevé à 400 se répartissant comme suit quant à l'origine :

- 137 sans délit,
- 36 non lieu,
- 13 acquittés,
- 214 condamnés.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — SANS DÉLIT. — Comme provenance le chiffre des admissions (137) se décompose en : 41 provenant de Marseille, 96 venus du dehors, dont : A - 40 mineurs de 16 ans (M. 29, D. 11)  
B - 54 jeunes gens de 16 à 21 ans (M. 11, D. 43)  
C - 43 majeurs (M. 1, D. 42).

A. - *Mineurs de 16 ans.* — 36 ont été admis à l'Asile à titre provisoire, et 4 maintenus en ville après leur inscription, la plupart sans métier, comme bien l'on pense ; on peut relever toutefois quelques apprentis : menuisier, chaudronnier, cuisinier, un petit employé de commerce, un décrotteur et une jeune couturière de 14 ans.

Nous en gardons 23 à notre charge :

- 19 à l'Asile,
- 2 dans les écoles,
- 2 au Refuge.

Des 17 autres : 4 nous ont quittés avec plus ou moins de régularité,  
6 ont été rendus à leurs parents,  
4 » mis au travail,  
3 » rapatriés.

B. - *Jeunes gens de 16 à 21 ans.* — 54 ayant les professions les plus diverses, tant agricoles qu'industrielles, et quelques-uns même n'en accusant aucune.

38 ont été admis à l'Asile,  
4 » envoyés au chantier,  
12 » laissés en ville.

Il en demeure encore 7 à notre charge : 5 à l'Asile, 2 au Refuge.

27 sont devenus militaires,  
3 ont été placés,  
8 » rapatriés,  
7 nous ont quittés sans explication,  
2 ont au moins sauvé les formes.

C. - *Majeurs*. — 43 de professions multiples. Les placements provisoires se sont ainsi répartis :

A l'Asile....	13
Au chantier.	27
En ville.....	3

3 demeurent hospitalisés à l'Asile,  
 24 se sont dirigés vers l'armée,  
 2 ont été placés,  
 3 » rapatriés,  
 11 nous ont quittés sans nous fixer sur leur sort.

DEUXIÈME CATÉGORIE. - NON LIEU. — 36 (M. 31,

D. 5) comprenant, au point de vue de l'âge :

A - 12 mineurs de 16 ans (M. 10, D. 2),
B - 19 jeunes gens de 16 à 21 ans (M. 19, D. 0),
C - 5 majeurs (M. 2, D. 3).

A. - *Mineurs de 16 ans*. — Ils avaient été arrêtés :

7 pour vagabondage,
1 » mendicité,
3 » vol,
1 » contravention à la police des chemins de fer.

Nous les avons tous reçus à l'Asile, sauf un, et nous en gardons encore 3 à l'Asile.

1 a été envoyé dans une école.
5 ont été rapatriés,
3 ont voulu se retirer.

B. - *Jeunes gens de 16 à 21 ans*. — Motifs de l'arrestation :

Vagabondage	18
Vol.....	1

1 fille laissée en ville avant son admission au Refuge	1
2 ont été envoyés au chantier,	
16 » hospitalisés à l'Asile; un y reste encore, ci.	1
Ont été rapatriés.....	9
» engagés.....	1
» placés.....	1
» disparus.....	6

C. - *Majeurs*. — 5 arrêtés : 3 pour vagabondage,  
 1 » escroquerie,  
 1 » ivresse.

Tous ont été envoyés au chantier ; un a pu trouver un emploi ; nous en avons fait recevoir un autre au Dépôt de Mendicité.

TROISIÈME CATÉGORIE. - ACQUITTÉS. — 13, provenant : 11 de Marseille, 2 du dehors, et se décomposant en :

A - 6 mineurs de 16 ans (M. 6, D. 0)
B - 4 jeunes gens de 16 à 21 ans (M. 4, D. 0)
C - 3 majeurs (M. 1, D. 2).

A. - *Mineurs de 16 ans*. — 6 acquittés :

4 du chef de vagabondage,
1 » vol,
1 » vente d'images obscènes.

Ils ont été d'abord reçus à l'Asile, sauf une fille envoyée au Refuge, ci.....	1
puis, rendu à la famille.....	1
rapatriés.....	2
disparus.....	2

B. - *Jeunes gens de 16 à 21 ans.* — 4 poursuivis :

- 3 pour vagabondage,
- 1 » grivèlerie.

3 ont été hospitalisés à l'Asile,  
1 a été envoyé au chantier.

Notre concours définitivement utile s'est borné au rapatriement de l'un des figurants du quadrille.

C. - *Majeurs.* — 3 prévenus :

- 1 de vagabondage,
- 1 de vol,
- 1 d'émission de fausse monnaie.

Nous en avons envoyé deux au chantier ; ils l'ont quitté sans préavis. Le troisième a attendu l'issue des démarches tentées en sa faveur sans recourir à nos subsides.

QUATRIÈME CATÉGORIE. -- CONDAMNÉS. -- 214 (M. 106, D. 108). Elle ne comporte aucun mineur de 16 ans et seulement :

- B - 41 jeunes gens de 16 à 21 ans (M. 21, D. 20)
- C - 173 majeurs (M. 85, D. 88)

Aucun d'eux n'a encouru de peine criminelle et 5 sortaient de correction.

B. - *Jeunes gens de 16 à 21 ans.* — 41. Ils avaient été condamnés :

- 11 pour vagabondage,
- 3 » grivèlerie,
- 17 » vol ou délits connexes,
- 6 » délits divers indiquant la violence de leur tempérament : coups, voies de fait, rébellion...,
- 2 pour infraction à la police des chemins de fer.
- 1 » » à interdiction de séjour.

La moitié, 20, a été reçue à l'Asile; nous en gardons encore 4  
13 ont été envoyés au chantier,  
8 » laissés en ville tandis que nous faisons en leur faveur, diverses démarches qui ont réussi pour 4

- Ont contracté un engagement militaire..... 9
- » été placés..... 2
- » » rapatriés..... 3
- » malheureusement préféré reprendre leur liberté 19

C.-*Majeurs.*(173)—Avec eux, les chefs de prévention sont plus variés :

- Vagabondage..... 53 | Escroquerie..... 7
- Mendicité..... 8 | Abus de confiance..... 7
- Grivèlerie..... 6 | Faux..... 5
- Vol et délits connexes 67 | Emission de fausse monnaie 1

Les délits de violence sont plus rares :

- Outrages et voies de faits 5 | Port d'armes prohibé 1
- Coups et blessures..... 5 | Attentat à la pudeur.. 4

Terminons par quelques délits spéciaux :

- Infraction à arrêté d'interdiction de séjour... 2
- Contrebande..... 1
- Désertion du bord (d'un navire du commerce) 1

La plupart (122) ont été envoyés au chantier où il en restait 9 en fin d'exercice ; 6 seulement ont été hospitalisés à l'Asile. Un trop grand nombre se sont bornés à utiliser nos bons de chantier..... 90

- Nous avons pu en rapatrier..... 30
- » » placer..... 12
- » » diriger sur l'armée..... 4
- Sont entrés au Dépôt de Mendicité.. 2

17 Mineurs compris dans les statistiques ci-dessus sont soumis à notre puissance paternelle :

6 depuis 1896,  
3 » 1898,  
5 » 1899,  
3 au cours de l'exercice 1900.

Et ont les destinations ci-après :

2 sont placés,  
3 » au Refuge,  
1 est à l'Asile,  
3 dans diverses pensions,  
5 habitent avec les membres de leur famille.

J'ai le regret d'ajouter que les 3 autres se conduisent mal ; l'un d'eux est même en prison en ce moment.

J'ouvre un paragraphe spécial et trop court pour les femmes et filles patronnées. Le mouvement de l'année n'a comporté pour elles que 16 admissions :

5 de la première catégorie, internées au Refuge,  
2 » deuxième » qui ont fait l'objet de diverses démarches.

1 de la troisième catégorie } en faveur desquelles notre  
8 » quatrième » } action s'est principalement  
exercée sous forme de rapatriement.

Diverses mutations se sont produites parmi nos pensionnaires :

*Garçons.* — Situation au 1<sup>er</sup> décembre 1899..... 12  
Sorties de l'exercice ..... 5  

---

7  
Admissions nouvelles..... 5  

---

A notre charge au 30 novembre 1900 12

*Filles.* — Au Refuge au 1<sup>er</sup> décembre 1899..... 15  
Sorties de l'année (dont 1 décès)..... 3  

---

12  
Admissions nouvelles (7 moins 1 décès)..... 6  

---

Sous notre surveillance au 30 novembre 1900 18

Nos militaires se répartissent dans les corps de troupe ci-après :

*Engagements :* Infanterie de marine..... 31  
Artillerie de marine..... 1  
Infanterie de ligne..... 6  
Chasseurs à pied..... 1  
Cavalerie..... 1  
Régiments étrangers..... 5  
Infanterie légère d'Afrique 2  

---

47

*Rengagements :* Infanterie de Marine..... 6  
Régiments étrangers.... 17  

---

23

Une grave maladie de M. Voisin, président de la Société des Engagés Volontaires, nous prive, cette année, de renseignements sur la conduite sous les armes des jeunes gens que nous lui recommandons. A défaut, nous vous signalons qu'un *zéphir*, sorti du bataillon avec un certificat de bonne conduite, a été placé par nos soins dans une grande usine du territoire et n'y a donné lieu à aucun reproche. Bien mieux, il va prochainement se marier avec une honnête ouvrière et a demandé à notre dévoué Président de lui servir de témoin. Un autre garçon, arrêté, il y a quelques années, sous l'inculpation de vol et ayant contracté même à la maison d'arrêt un engagement militaire, a eu au régiment une si belle conduite que, à sa libération, il a reçu une prime d'honneur de 20 francs de la Société des Engagés Volontaires ; il travaille présentement chez un grand industriel de notre ville.

Pour nous rendre compte de notre activité au cours de l'exercice clos, totalisons avec les patronnés formant le solde des exercices antérieurs le chiffre des admissions de l'année :

A notre charge au 1 <sup>er</sup> décembre 1899	80
Admissions de l'année.....	400
	<hr/>
	480

Notre sollicitude a abouti aux résultats suivants :

Rapatriements.....	67
Engagements militaires.....	70
Placements pour travail.....	31
Placements scolaires.....	12
Remise aux parents.....	16
Démarches diverses.....	29
Disparitions.....	165
	<hr/>
TOTAL...	390

Il reste à notre charge au 1<sup>er</sup> décembre 1900 :

- 7 mineurs sur lesquels nous avons les droits de puissance paternelle,
- 12 garçons en pension,
- 18 filles au Refuge,
- 41 hospitalisés à l'Asile,
- 9 patronnés au chantier,
- 3 » en ville.

TOTAL.. 90

Sans entrer dans le domaine réservé à Monsieur le Trésorier, je crois devoir relever que les journées d'hospitalisation à l'Asile se sont élevées à 12.715, soit une moyenne mensuelle de 1.060 qui n'a été dépassée que dans les mois de juillet, août, septembre et novembre, et une moyenne journalière de 35 qui était dépassée tant au premier qu'au dernier jour de l'année financière. J'ajoute que les mois de pension représentent, pour les garçons, 159 mois ou 4.845 journées. Le calcul n'est pas à faire pour les filles placées

au Refuge, puisque cet établissement, au lieu de mensualités, demande pour nos pupilles un droit d'entrée.

Aux frais de nourriture s'élevant à 4.958 fr. 60 devrait normalement s'ajouter la valeur des denrées et combustibles qui nous ont été gracieusement offerts et qu'on peut estimer à 500 francs. Grâce à ces cadeaux, nous n'avons pas eu cette année à acheter du charbon (il nous en a été donné 5.000 kil.), du pétrole, du savon ; on nous a envoyé dindes, gâteaux, vin doux, les jours de fête. Bref, l'exemple de ces généreux bienfaiteurs devrait être imité par les négociants en vin, légumes secs, pommes de terre, huiles et autres denrées, et à fortiori par les magasins de toilerie, habillement et nouveautés, pour que notre lingerie et notre vestiaire puissent correspondre à l'importance effective de notre Asile sans trop grever un budget d'un équilibre difficile. Le coût journalier de la nourriture de chaque hospitalisé est approximativement de 0 fr. 45.

Sous la direction de notre confrère M. Brémont, 18 conférences ont été données à l'Asile par des amis de l'œuvre sur des sujets de morale et de sciences diverses ; l'organisation et les bons résultats de cet enseignement ont valu à notre Société le témoignage de satisfaction ci-après de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

*Paris, le 4 juillet 1900*

MONSIEUR,

La Commission chargée de dresser la liste des récompenses à décerner aux personnes qui ont donné, en 1900, avec le plus de zèle et de succès l'enseignement aux adultes et aux adolescents, m'a signalé le concours que vous avez prêté à l'œuvre des cours d'adultes.

Je suis heureux de vous adresser mes félicitations.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts,*

Pour le Ministre et par autorisation,  
*Le Directeur de l'Enseignement Primaire,*  
**BAYET.**

Il a été travaillé au chantier de l'Assistance par le Travail 11.925 bons par 190 patronnés, ce qui représente une moyenne mensuelle de journées de présence de 248,6 et de bons travaillés de 993, la moyenne journalière étant de 40 bons. Le nombre des patronnés s'étant élevé à 190, la consommation personnelle moyenne a été de 62 3/4 et celle des journées de présence de 15,6.

Tous nos efforts ont été résumés par notre participation à l'Exposition Universelle qui a malheureusement fait une saignée assez forte à notre budget. Le Jury de la classe 112 a décerné à la Société une médaille de bronze.

M. le Président nous a représentés au Congrès International de Patronage qui s'est tenu à Paris au mois de juillet dernier, et a été désigné comme un des Vice-Présidents. Votre Secrétaire Général, au cours d'un récent voyage en Italie et grâce à une lettre de créance de M. le Consul Général de Marseille, Marquis Carcano, a pu visiter, avec grand profit, divers établissements pénitentiaires de la Péninsule et a reçu partout le meilleur accueil.

Nous n'avons à pleurer cette année aucun de nos collaborateurs, mais nous regrettons vivement, malgré la cause honorable et flatteuse qui le motive, le départ de notre vice-présidente, Madame Cénac. Heureux sommes-nous de ne pas voir s'éloigner de notre ville M. de Rossi qui reste attaché au Tribunal Civil, où il nous offrait une si aimable hospitalité, par les liens de l'honorariat et auquel vous allez demander, sur la proposition de notre Président, d'en conserver de semblables avec notre Société. Ainsi s'augmente le nombre de nos amis, car nous savons devoir trouver auprès de son éminent successeur une sympathie égale à celle que nous a témoignée, depuis notre naissance, notre concitoyen d'adoption.

## ANNEXES

PATRONNÉS - 1<sup>re</sup> CATÉGORIE -- Sans délit

SECTION A — Mineurs de 16 ans

	EFFECTIF			PLACEMENTS		PLACEMENTS DÉFINITIFS						
	Total	Provenance		Provisoires		A NOTRE CHARGE			Parents	Patrons	Rapatr <sup>ts</sup>	Disparus
		Marseille	Ville	Asile	Ville	Asile	Écoles	Ville				
Décembre	2	2	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—
Janvier	5	3	2	5	—	—	1	—	1	1	1	1
Février	2	—	2	2	—	1	—	—	—	—	—	1
Mars	4	4	—	3	1	2	—	1	1	—	—	—
Avril	4	4	—	4	—	2	—	—	1	—	—	1
Mai	1	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
Juin	8	5	3	5	3	3	1	1	—	—	2	1
Juillet	5	5	—	5	—	4	—	—	—	1	—	—
Août	3	1	2	3	—	2	—	—	—	1	—	—
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	4	3	1	4	—	3	—	—	1	—	—	—
Novembre	2	1	1	2	—	2	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	40	29	11	36	4	19	2	2	6	4	3	4

23XEMM

PATRONNÉS - 1<sup>re</sup> CATÉGORIE -- Sans délit

SECTION A — Mineurs de 16 ans

	EFFECTIF			PLACEMENTS		PLACEMENTS DÉFINITIFS						
	Total	Provenance		Provisoires		A NOTRE CHARGE			Parents	Patrons	Rapatriés	Disparus
		Marseille	Ville	Asile	Ville	Asile	Écoles	Ville				
Décembre	2	2	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—
Janvier	5	3	2	5	—	—	1	—	1	1	1	1
Février	2	—	2	2	—	1	—	—	—	—	—	1
Mars	4	4	—	3	1	2	—	1	1	—	—	—
Avril	4	4	—	4	—	2	—	—	1	—	—	1
Mai	1	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
Juin	8	5	3	5	3	3	1	1	—	—	2	1
Juillet	5	5	—	5	—	4	—	—	—	1	—	—
Août	3	1	2	3	—	2	—	—	—	1	—	—
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	4	3	1	4	—	3	—	—	1	—	—	—
Novembre	2	1	1	2	—	2	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	40	29	11	36	4	19	2	2	6	4	3	4

SECTION B — Mineurs de 16 à 21 ans

	EFFECTIF			PLACEMENTS			PLACEMENTS DÉFINITIFS						
	Total	Provenance		Provisoires			A NOTRE CHARGE		Armée	Patrons	Rapatriés	Disparus	Départ
		Marseille	Ville	Asile	Chantier	Ville	Asile	Refuge					
Décembre	5	—	5	2	1	2	—	—	3	—	1	1	—
Janvier	5	1	4	5	—	—	—	—	1	—	1	2	1
Février	6	—	6	6	—	—	—	—	5	—	1	—	—
Mars	7	2	5	5	—	2	—	1	1	2	1	1	1
Avril	6	2	4	2	2	2	—	—	3	1	1	—	—
Mai	2	—	2	1	1	—	—	—	2	—	—	—	—
Juin	6	2	4	3	—	3	—	1	5	—	—	—	—
Juillet	2	1	1	1	—	1	—	—	1	—	—	1	—
Août	4	1	3	4	—	—	1	—	1	—	1	1	—
Septembre	1	—	1	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Octobre	4	1	3	4	—	—	1	—	2	—	1	—	—
Novembre	6	1	5	4	—	2	3	—	2	—	1	—	—
TOTAL.....	54	11	43	38	4	12	5	2	27	3	8	7	2

SECTION C — Majeurs

	EFFECTIF			PLACEMENTS			PLACEMENTS DÉFINITIFS				
	Total	Provenance		Provisoires			A notre charge ASILE	Armée	Patrons	Rapatriés	Disparus
		Marseille	Dehors	Asile	Chantier	Ville					
Décembre	3	—	3	1	2	—	—	2	—	1	—
Janvier	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	1
Février	10	2	8	2	6	2	—	7	—	1	2
Mars	5	—	5	1	4	—	—	3	—	—	2
Avril	3	—	3	1	2	—	—	2	—	—	1
Mai	3	—	3	—	3	—	—	1	—	—	2
Juin	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	1
Juillet	7	—	7	2	4	1	—	6	1	—	—
Août	2	—	2	1	1	—	—	1	—	1	—
Septembre	2	—	2	—	2	—	—	1	—	—	1
Octobre	3	—	3	2	1	—	1	1	—	—	1
Novembre	3	—	3	1	2	—	2	—	1	—	—
TOTAL.....	43	2	41	13	27	3	3	24	2	3	11

PATRONNÉS -- 2<sup>me</sup> CATÉGORIE -- Non Lieu

SECTION A — Mineurs de 16 ans

	EFFECTIF			PLACEMENTS PROVISOIRES		PLACEMENTS DÉFINITIFS			
	Total	Provenance		ASILE	VILLE	à notre Charge		Rapatriements	Disparus
		Marseille	Dehors			ASILE	ÉCOLIS		
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Janvier	1	1	—	1	—	—	—	—	1
Février	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	2	2	—	2	—	1	—	1	—
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mai	4	4	—	3	1	1	—	—	2
Juin	2	1	1	2	—	1	—	1	—
Juillet	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	2	2	—	2	—	—	—	2	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	1	—	1	1	—	—	—	1	—
TOTAL	12	10	2	11	1	3	1	5	3

SECTION B — Mineurs de 16 à 21 ans

	EFFECTIF		PLACEMENTS PROVISOIRES			PLACEMENTS DÉFINITIFS					
	Total	PROVENANCE	Asile	Chantier	Ville	A NOTRE CHARGE		Armée	Patrons	Rapatriés	Disparus
		Marseille				ASILE	REFUGE				
Décembre	6	6	6	—	—	—	—	—	1	4	1
Janvier	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Février	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	2	2	—	2	—	—	—	—	—	1	1
Avril	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Mai	3	3	3	—	—	—	—	1	—	2	—
Juin	2	2	1	—	1	—	1	—	—	—	1
Juillet	1	1	1	—	—	1	—	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	3	3	3	—	—	—	—	—	—	2	1
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	19	19	16	2	1	1	1	1	1	9	6

SECTION C — Majeurs

	EFFECTIF			PLACEMENTS	PLACEMENTS DÉFINITIFS		
	Total	Provenance		Provisoires	Dépot de Mendicité	Patrons	Disparus
		Marseille	Dehors	CHANTIER			
Décembre	1	—	1	1	1	—	—
Janvier	1	—	1	1	—	—	1
Février	1	1	—	1	—	1	—
Mars	1	—	1	1	—	—	1
Avril	1	1	—	1	—	—	1
Mai	—	—	—	—	—	—	—
Juin	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	—	—	—	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	5	2	3	5	1	1	3

## SECTION B — Mineurs de 16 à 21 ans

Mois	EFFECTIF		PLACEMENTS Provisoires		PLACEMENTS DÉFINITIFS			
	Total	PROVENANCE Marseille	Asile	Ville	Refuge	RENDUS aux Parents	Rapatriés	Disparus
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	—
Janvier	—	—	—	—	—	—	—	—
Février	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—	—	—	—	—
Juin	—	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	—	—	—	—	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	—	—	—	—	—	—	—

## SECTION C — Majeurs

PATRONNÉS - 3<sup>me</sup> CATÉGORIE - Acquittés

## SECTION A — Mineurs de 16 ans

Mois	EFFECTIF		PLACEMENTS Provisoires		PLACEMENTS DÉFINITIFS			
	Total	PROVENANCE Marseille	Asile	Ville	Refuge	RENDUS aux Parents	Rapatriés	Disparus
Décembre	4	4	3	1	1	1	1	1
Janvier	—	—	—	—	—	—	—	—
Février	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—	—	—	—	—
Juin	—	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	1	1	1	—	—	—	1	—
Août	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	1	1	1	—	—	—	—	1
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	6	6	5	1	1	1	2	2

## SECTION B — Mineurs de 16 à 21 ans

Mois	EFFECTIF		PLACEMENTS Provisoires		PLACEMENTS DÉFINITIFS	
	Total	PROVENANCE Marseille	Asile	Ville	Rapatriés	Disparus
Décembre	—	—	—	—	—	—
Janvier	1	1	1	—	1	—
Février	1	1	1	—	—	1
Mars	—	—	—	—	—	—
Avril	1	1	—	1	—	1
Mai	—	—	—	—	—	—
Juin	1	1	1	—	—	1
Juillet	—	—	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—
TOTAL	4	4	3	1	1	3

## SECTION C — Majeurs

Mois	EFFECTIF			Placements Provisoires		PLACEMENTS Définitifs	
	Total	Provenance		Chantier	Ville	Démarches spéciales	Disparus
Marseille	Dehors						
Décembre	—	—	—	—	—	—	—
Janvier	—	—	—	—	—	—	—
Février	—	—	—	—	—	—	—
Mars	—	1	—	—	—	—	—
Avril	1	—	—	—	1	1	—
Mai	—	—	—	—	—	—	—
Juin	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	—	—	—	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	1	—	1	1	—	—	1
Octobre	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	1	—	1	1	—	—	1
TOTAL	3	1	2	2	1	1	2

PATRONNÉS 4<sup>me</sup> CATEGORIE -- Condamnés

SECTION B. — Mineurs de 16 à 21 ans

CHEFS DE PRÉVENTION

	Effectif	Vagabondage	Grivelerie	Vol	Rebellion	Port d'armes	Tapage Nocturne	Contravention à la Police des Chemins de fer	Voies de fait	Infraction à arrêtés d'interdiction de séjour	Coups et Blessures
Décembre	2	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—
Janvier	4	—	—	1	1	1	1	—	—	—	—
Février	3	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—
Mars	8	2	1	3	—	—	—	—	1	1	—
Avril	3	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—
Mai	4	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—
Juin	6	2	—	2	—	—	—	—	1	—	1
Juillet	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
Août	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	3	—	1	—	—	—	—	2	—	—	—
Novembre	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL..	41	11	3	18	1	1	1	2	2	1	1

RÉSULTATS DU PATRONAGE

	EFFECTIF			PLACEMENT PROVISOIRE			PLACEMENTS DÉFINITIFS					
	TOTAL	Provenance		Asile	Chantier	Ville	A notre charge Asile	Rapatriés	Armée	Patron	Démarches Spéciales	Disparus
		Marseille	Dehors									
Décembre	2	2	—	2	—	—	—	—	1	—	—	1
Janvier	4	—	4	3	1	—	—	—	2	—	—	1
Février	3	3	—	1	1	1	—	1	1	—	—	1
Mars	8	5	3	6	1	1	1	1	4	1	—	1
Avril	3	1	2	—	2	1	—	—	—	—	1	2
Mai	4	3	1	2	1	1	—	1	—	—	1	2
Juin	6	2	4	—	4	2	—	—	1	—	1	4
Juillet	2	—	2	—	1	1	—	—	—	—	1	1
Août	2	1	1	—	2	—	—	—	—	1	—	1
Septembre	2	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Octobre	3	1	2	3	—	—	1	—	—	—	—	2
Novembre	2	1	1	1	—	1	2	—	—	—	—	—
TOTAL..	41	21	20	20	13	8	4	3	9	2	4	19

SECTION C — Majeurs

CHEFS DE PRÉVENTION

	Effectif	Vagabondage	Mendicité	Grivelerie	Vol	Escroquerie	Abus de Confiance	Faux	Infraction aux arrêtés d'interdiction de séjour	Voies de fait	Outrages	Coups et Blessures	Attentat à la Pudeur	Contrebande	Port d'Armes	Emission fausse Monnaie	Désertion Maritime
Décembre	25	9	—	—	12	1	—	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—
Janvier	24	10	—	—	8	2	—	—	2	—	—	1	1	—	—	—	—
Février	21	9	2	2	6	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	17	4	—	1	9	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—	—	—
Avril	19	7	1	—	8	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mai	13	2	2	—	7	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Juin	9	3	—	—	3	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	9	2	—	2	3	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Août	9	3	1	—	3	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—
Septembre	7	1	—	—	1	1	2	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—
Octobre	8	1	—	1	3	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Novembre	12	2	2	—	4	1	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—
TOTAL..	173	53	8	6	67	7	7	5	2	3	2	5	4	1	1	1	1

RÉSULTATS DU PATRONAGE

	EFFECTIF			PLACEMENTS PROVISOIRES			PLACEMENTS DÉFINITIFS								
	Total	Provenance		Asile	Chantier	Ville	A notre Charge			Rapatriés	Patrons	Armée	CAS Spéciaux	DÉPOT de Mendicité	Disparus
		Marseille	Dehors				ASILE	CHANTIER	VILLE						
Décembre	25	19	6	—	19	6	—	—	—	1	4	—	2	—	18
Janvier	24	12	12	1	16	7	—	—	—	6	3	—	3	—	12
Février	21	6	15	—	19	2	—	—	—	2	1	—	2	2	14
Mars	17	8	9	—	15	2	—	1	—	5	2	1	—	—	8
Avril	19	11	8	1	14	4	—	—	—	4	—	—	2	—	13
Mai	13	4	9	1	8	4	—	—	—	3	1	1	3	—	5
Juin	9	2	7	—	5	4	—	2	—	1	—	—	3	—	3
Juillet	9	6	3	2	4	3	1	1	—	2	—	1	3	—	4
Août	9	3	6	—	6	3	—	1	—	2	1	—	1	—	1
Septembre	7	5	2	—	5	2	—	—	—	1	—	—	1	—	5
Octobre	8	2	6	—	3	5	—	—	3	2	—	—	—	—	3
Novembre	12	7	5	1	8	3	—	4	2	1	—	1	—	—	4
TOTAL..	173	85	88	6	122	45	1	9	5	30	12	4	20	3	90

## RÉSULTATS DU PATRONAGE

	EFFECTIF		PLACEMENTS PROVISOIRES		PLACEMENTS DÉFINITIFS							Disparus					
	Total	Provenance		Asile	Chantier	Ville	A. notre Charge			Rapatriés	Patrons		Armée	CAS Spéciaux	DÉPOT de Mendicité		
		Marseille	Dehors				ASILE	CHANTIER	VILLE								
Décembre	25	19	6	1	19	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18
Janvier	24	12	12	1	16	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12
Février	21	6	15	—	19	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14
Mars	17	8	9	—	15	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Avril	19	11	8	1	14	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13
Mat	13	4	9	1	8	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Juin	9	2	7	—	5	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Juillet	9	6	3	2	8	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Août	9	3	6	—	6	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Septembre	7	5	2	—	5	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Octobre	8	2	6	—	3	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Novembre	12	7	5	1	8	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
TOTAL...	173	85	88	6	122	45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90

## Conférences faites à l'Asile PENDANT L'EXERCICE 1900

DATES	Sujet des Conférences	NOMS des Conférenciers
		MM.
3 Décembre 1899	Robinson dans son ile	Creysse, inst <sup>r</sup>
9 »	Lectures populaires	Vidal-Naquet avoué
10 »	Origine, Développement et fin du Monde	Henriet, Ing. civil
16 »	Les moyens de locomotion	W.-Jauffret, avocat
7 Janvier 1900	L'Agriculture	Cellier, agronome
14 »	La Vertu	Combes, avocat
20 »	L'Armée	Rochu, avocat
10 Février »	La Fourmi	Buis, avocat
24 »	Le Massacre de Passavant <small>(Episode de la Guerre de 1870)</small>	Henriet, Ing. Civil
31 Mars »	La Politesse	Brémond, avocat
7 Avril »	L'obéissance	Lazare, avocat
28 »	Le mensonge	L. Peyronel, avocat
5 Mai »	L'arboriculture	Cellier, agronome
12 »	Respect à la vieillesse	Buis, avocat
26 »	La propreté	Lazare, avocat
2 Juin »	Les Cultures Maraichères	Cellier, agronome
9 »	La révolte des Cipayes (avec projections)	Queirel, avocat
16 »	Moeurs et Croyances des Malgaches	Reynaud, D <sup>r</sup> en Méd.
23 »	Les Machines	Lazare, avocat
30 »	L'agriculture	Cellier, agronome
28 Juillet »	L'Exposition de 1900	Lazare, avocat

# RAPPORT DE M. POUPARDIN

Trésorier

MONSIEUR LE PRÉFET,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément aux dispositions de l'article VIII de nos Statuts, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, au nom du Conseil d'Administration, les comptes de l'exercice clos et le projet de budget pour l'exercice 1899-1900 :

## PREMIÈRE PARTIE

### Compte de l'Exercice clos au 30 Novembre 1900

Les Recettes effectuées du 1<sup>er</sup> Décembre 1899 au 30 Novembre 1900 s'élèvent à 28.462 Fr. 75; Savoir :

1 <sup>o</sup> Subventions.....	Fr. 10.800 »
2 <sup>o</sup> Souscriptions et dons.....	9.370.50
3 <sup>o</sup> Pensions et Remboursement d'avances.....	3.372.25
4 <sup>o</sup> Versements pour patronnés.....	1.505.10
5 <sup>o</sup> Produit du Travail.....	2.714.90
TOTAL.....	Fr. 27.762.75

#### Recettes extraordinaires

Solde de l'actif de la Société du patronage du Gard et de la Lozère.....	700
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.....	Fr. 28.462.75

Les Dépenses pendant la même période se sont élevées à 26.747 Fr. ; Savoir :

1 <sup>o</sup> Loyer et Charges.....	Fr. 1.989.45
2 <sup>o</sup> Frais de bureau et d'administration.....	4.902.25
3 <sup>o</sup> Secours en travail.....	2.036.50
4 <sup>o</sup> » vêtements.....	1.817.50
5 <sup>o</sup> » argent.....	288 »
6 <sup>o</sup> Rapatriements.....	342.55
7 <sup>o</sup> Asile, Frais de nourriture.....	4.958.60
8 <sup>o</sup> » » Personnel et Entretien.....	3.987.25
9 <sup>o</sup> Pension de garçons.....	2.636.55
10 <sup>o</sup> » filles.....	347.50
11 <sup>o</sup> Remboursements, etc. pour compte des patronnés.....	766.35
12 <sup>o</sup> Atelier.....	2.238 »
TOTAL.....	Fr. 26.310.50

#### Dépenses extraordinaires (1)

Dépenses faites à l'occasion de l'Exposition et autorisées par délibération du Conseil d'Administration.....	436.50
--	--------

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.....Fr. 26.747. »

## RÉCAPITULATION

Recettes.....	Fr. 28.462.75
Dépenses.....	26.747. »
Excédent des Recettes.....	Fr. 1.715.75
Solde en caisse au 30 Novembre 1899 défalcation faite du fond de réserve.....	Fr. 6.737.35
Total de l'encaisse au 30 Novembre 1900.....	Fr. 8.453.10

(1) Nous adressons nos remerciements à MM. Egerter, encadreur, Brion, photographe, Moullot, imprimeur, Viglicca, peintre, qui ont consenti généreusement une réduction sur les frais de confection de notre tableau d'exposition, et de la notice remise au Jury.

## DEUXIÈME PARTIE

Voici maintenant le projet de budget pour l'exercice 1900-1901.

### RECETTES

Subventions.....	Fr. 10.000
Souscriptions et dons.....	10.000
Pensions et remboursements d'avances.....	3.000
Versements pour patronnés.....	1.000
Produit du travail.....	2.000
<b>TOTAL DES RECETTES.....</b>	<b>Fr. 26.000</b>

### DEPENSES

Loyers et charges.....	Fr. 2.000
Frais de bureau et d'administration.....	5.000
Secours en travail.....	3.000
» vêtements.....	2.000
» argent.....	500
Rapatriements.....	500
Asile, nourriture.....	5.000
» Frais de Personnel et entretien.....	4.000
Pensions de garçons.....	4.000
» filles.....	1.000
Remboursements pour compte de patronnés.....	1.000
Atelier.....	2.000
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>Fr. 30.000</b>

### RÉCAPITULATION

Recettes.....	Fr. 26.000
Dépenses.....	30.000
<b>Excédent des Dépenses....</b>	<b>Fr. 4.000</b>

Ce budget est, à peu près le même que celui de l'exercice clos et toutes les prévisions nous paraissent justifiées. Il solde, il est vrai, par un déficit de Fr. 4.000 mais ce déficit n'est pas si important qu'il y ait lieu de s'en effrayer.

Nous espérons que, grace au bienveillant concours des Pouvoirs publics qui ne nous a jamais fait défaut et à la générosité inépuisable de nos concitoyens, nous arriverons, comme les années précédentes, à pouvoir l'équilibrer.

Nous vous proposons en conséquence de vouloir bien approuver ce budget tel que nous avons cru devoir l'établir.

# LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Pour l'Année 1904

## MEMBRES FONDATEURS

MM.	Fr.	
NUGUE père (Don en 1895).....	500	
Société de Patronage des Libérés des Départements du Gard et de la Lozère (D. en 1897 et 1900).....	3.700	
Société Générale de Transports Maritimes à vapeur (Don en 1898).....	1.000	
L. FERRIÉ, Banquier (Don en 1899).....	1.000	

## MEMBRES BIENFAITEURS

MM.	Fr.	
ARMAND ET C <sup>ie</sup> , (MICHEL) négociant.....	100	
BANQUE PRIVÉE.....	100	
BARTHÉLEMY, ancien Président du Trib. de Commerce..	100	
BELLON, J. B., fabricant de savons.....	100	
BERGASSE, HENRI, armateur.....	100	
CAMOUS, JOSEPH, entrepreneur.....	100	
CHAMBRE DES AVOUÉS.....	200	
CHAMBRE DE COMMERCE.....	100	
C <sup>ie</sup> DES DOCKS ET ENTREPOTS.....	100	
C <sup>ie</sup> DES FORGES ET CHANTIERS DE LA MÉDITERRANÉE.....	100	
C <sup>ie</sup> DES MESSAGERIES MARITIMES.....	100	
C <sup>ie</sup> FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE.....	100	
CONTE LÉONCE, Juge au Tribunal Civil.....	100	
DESBIEF, PAUL, Administrateur délégué des Raffineries St.-Louis.....	100	
ESTRANGIN, HENRI, négociant, ancien membre de la Chambre de Commerce.....	100	
FOURNIER ET C <sup>ie</sup> .....	100	
GAIRARD, J.-B.....	100	
LYCÉE DE MARSEILLE.....	100	
NOILLY-PRAT ET C <sup>ie</sup> .....	100	
POUPARDIN M.....	100	
RALLI FRÈRES.....	100	
RODOCANACHI, MICHEL.....	100	
RODRIGUES, négociant.....	100	
SAMAMA, NISSIM, avocat.....	100	
SOCIÉTÉ DU PETIT MARSEILLAIS.....	100	
SOCIÉTÉ DES RAFFINERIES ST-LOUIS.....	100	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR.....	100	
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT.....	100	
VAGLIANO, négociant.....	100	
VIDAL-NAQUET, A., avoué.....	100	
VIDAL-NAQUET, avoué honoraire.....	100	
WALLER, FRÈRES, négociants.....	100	
ZARIFI, P., négociant.....	100	

## MEMBRES TITULAIRES

MM.	F.		MM.	F.	
Aicard, avocat.....	25		Bernich, propriétaire.....	50	
Aicard, avoué.....	10		Bertrand (M <sup>me</sup> ), directrice du Lycée de jeunes filles.....	10	
Albert (Charles d'), architecte.....	10		Bévoite (G. de), avocat.....	10	
Allard, G., agent de publicité.....	10		Blanc, Ch., avocat.....	10	
Allatini, négociant.....	20		Blanchard, Vice-Président du Tribunal Civil.....	10	
Alphandéry, Eugène, nég <sup>t</sup> .....	10		Bohn, Directeur de la C <sup>ie</sup> F <sup>ac</sup> de l'Afrique Occidentale.....	20	
Ambard, avocat.....	20		Bonnefoy, avoué.....	25	
André, Chemisier.....	10		Bonnet, Melchior, avocat.....	10	
Angst, F.-E., négociant.....	10		Bosonnier (M <sup>me</sup> ).....	40	
Armelin, assureur.....	10		Borelli, avocat.....	10	
Aron (M <sup>me</sup> ).....	10		Bortoli, frères, négociants.....	25	
Asquasciati, négociant.....	10		Bortoli, Louis, négociant.....	10	
Audibert, avoué.....	20		Boubila, docteur en médecine.....	10	
Augusta (M <sup>me</sup> ).....	10		Boubila (M <sup>me</sup> ).....	40	
Augier (M <sup>me</sup> ).....	10		Bourgogne (M <sup>me</sup> ).....	10	
Aufran, avocat.....	10		Boy-Teissier, D <sup>r</sup> en médecine.....	10	
Baccuet, E.....	10		Boyer, Emile, négociant.....	10	
Balestre.....	20		Brasseries Phénix.....	20	
Bally, O., avocat.....	10		Brémond, avocat.....	10	
Barbaroux, avoué.....	20		Bresson, Directeur de l'asile des aliénés.....	40	
Bard, notaire.....	50		Breuil-Bonnefoy, huissier.....	25	
Barry, Jules, courtier maritime.....	10		Brière, Agent Général de la Caisse d'Épargne.....	10	
Barthelet, fabricant de boîtes pliantes et imprimeur.....	10		Brion, avocat.....	40	
Barthelet (M <sup>me</sup> ).....	10		Brunet, avoué.....	10	
Basset, négociant.....	10		Caillol, avoué.....	10	
Baumann.....	10		Caramano, D.-G., négociant.....	50	
Baumann (M <sup>me</sup> ).....	40		Carrel, négociant.....	40	
Bellaïs, avocat.....	15		Cartier, agent voyer en chef.....	10	
Bellanger, marchand-tailleur.....	20		Carvalho, Directeur de la Fabrique d'allumettes.....	10	
Bellissen, avoué.....	20		Casabianca (de), Substitut du Procureur Gén <sup>al</sup> .....	20	
Belly (de), docteur en médecine.....	10				
Bérenguier, architecte.....	10				
Bergasse, Paul, avocat.....	10				
Berger, Charles, fabricant de liqueurs.....	20				
Bernard, avoué.....	10				

MM.		MM.	
Cassoute, Paul, négociant ..	F. 10	David, J., ferblantier ...	F. 10
Cénac, Procureur de la République .....	20	Davin, électricien .....	10
Cercle des Phocéens .....	50	Décoppet, Directeur de l'Ecole de Valabre .....	40
Chaillan et Fouque, nég <sup>ant</sup> ..	50	Decormis, notaire .....	10
Chambre des Notaires ..	50	Delassault, Receveur de l'asile des aliénés .....	10
Chamsky, avocat .....	10	Deleuil, Juge .....	10
Chanal, J., négociant ..	10	Delibes, professeur honoraire au Lycée .....	10
Chaponnière, ancien Juge au Tribunal de Commerce .....	10	Desbief, Maurice, ingénieur	10
Charlet .....	10	Devoux, avocat .....	40
Charpin, fabricant de chaussures	10	Diemer, négociant .....	10
Charve, doyen de la Faculté des Sciences .....	10	Doen .....	10
Chastel, Substitut du Procureur de la République .....	40	Doulet, docteur en médecine ...	10
Chataud, avocat .....	20	Doulet (M <sup>me</sup> ) .....	10
Chervet, Substitut du Procureur de la République .....	40	Drogoul, F., avocat .....	40
Cittanova (M <sup>me</sup> ) .....	40	Drogoul, L., avocat .....	25
Clauzel, père, ancien D <sup>r</sup> des hospices .....	40	Dubois, négociant .....	50
Clauzel, fils, architecte ..	20	Duboul, négociant, ancien membre de la Chambre de Commerce ..	20
Combes, Ch., avocat .....	10	Dubourguet (M <sup>me</sup> ) .....	40
C <sup>o</sup> N <sup>o</sup> de Navigation .....	25	Dupré, huissier .....	10
Comptoir N <sup>o</sup> d'Escompte de Paris .....	20	Durand de Picard, nég <sup>ant</sup> ..	50
Conte (M <sup>me</sup> ), A .....	20	Esmieu, Docteur en Médecine ..	10
Conte (M <sup>me</sup> ), J.-N .....	10	Espanet et Turlin, Directeurs d'assurances .....	20
Conte (M <sup>me</sup> ), L .....	20	Esson (M <sup>me</sup> ) .....	15
Coolen, propriétaire .....	20	Estier, H.-M., armateur ..	10
Corticchiato, avocat .....	20	Estier, N., avocat .....	20
Coste (M <sup>me</sup> ) .....	10	Estrangin, L., avocat .....	10
Couelle, Secrétaire G <sup>o</sup> des Raffineries St-Louis ..	40	Estrangin, Al., avoué .....	20
Couret, frères, négociants ..	25	Eymard, avocat .....	20
Couve, Aimé, avocat .....	40	Eynard (M <sup>me</sup> ) .....	10
Couve, Gustave, banquier	10	Fallot, Docteur en Médecine ..	10
Couve, Marcel, avocat ..	10	Fanton, Docteur en Médecine ..	10
Crédit Foncier et Agricole d'Algérie .....	50	Faure, négociant .....	20
David, G., avocat .....	10	Féraud, Augustin, Président de la Chambre de Commerce ..	50
		Fillatrau, négociant .....	40
		Fine, avoué .....	10

MM.		MM.	
Fouque .....	F. 10	Jouve, avoué .....	F. 20
Fournier, E., avocat .....	20	Lachamp, notaire .....	10
Fournier, Comm <sup>o</sup> de la Marine en retraite .....	40	Laget, D <sup>r</sup> en médecine ..	10
Franco, négociant .....	10	Lalubie, greffier du Trib <sup>al</sup> de Commerce .....	10
Galliand, propriétaire ..	40	Lapeyrouse (de), directeur d'assurances .....	40
Gassend, essayeur de commerce .....	40	Laugier, Paul, greffier en chef du Trib <sup>al</sup> Civil ..	20
Gassier (M <sup>me</sup> ) .....	25	Leca, et C <sup>ie</sup> , négociants ..	50
Gaubert .....	10	Lécuyer (M <sup>me</sup> ) .....	10
Gauthier, négociant .....	10	Leenhardt, André, D <sup>r</sup> de la C <sup>o</sup> G <sup>ie</sup> des Pétroles ..	20
Gavoty, ancien Juge au Tribunal de Commerce	50	Legré, avocat .....	10
Général, Commissaire de l'Inscr <sup>o</sup> Mar <sup>o</sup> .....	10	Lieutier, architecte .....	20
Gensollen, avocat .....	10	Lieutier, avoué .....	10
Gillet, avocat .....	10	Livon (M <sup>me</sup> ) .....	10
Gimmig, agent de change	10	Lombard, architecte .....	10
Goldschmid, ancien négociant .....	10	Lombardon (de), avocat ..	10
Gondois, négociant .....	10	Mabily, Direct <sup>r</sup> du Lloyd Maritime .....	10
Gouin, Adm <sup>r</sup> -D <sup>r</sup> de la société des Transports Maritimes .....	20	Magnan, Gustave, fabricant de savons .....	40
Gourret, D <sup>r</sup> de l'Ecole de pêche, prof <sup>r</sup> à la Faculté des sciences ..	20	Mahyet, Juge d'instruction .....	10
Gravier, avocat .....	10	Mallet, avocat .....	20
Grobet (M <sup>me</sup> ) .....	20	Marguery (M <sup>me</sup> ) .....	10
Gros, Emile, négociant ..	40	Martin, Adm <sup>r</sup> du Bureau de Bienfaisance .....	10
Guibert (M <sup>me</sup> ) .....	40	Marx, brasseur .....	15
Guichard, fabricant de tuiles .....	50	Massot, Substitut du Procureur de la République	10
Guigou, courtier .....	10	Maunier, directeur de l'Asile des aliénés .....	10
Guis, et C <sup>ie</sup> , négociants ..	50	Maurel, bijoutier .....	40
Guldener (M <sup>me</sup> ) .....	10	Maurin, Auguste, négoc <sup>t</sup> ..	40
Hérente, avoué .....	40	Medan (M <sup>me</sup> veuve) .....	40
Hubac (M <sup>me</sup> ) .....	10	Mercier, Alfred, anc. Prés <sup>t</sup> de l'Œuvre Hospital <sup>re</sup> ..	10
Hugues, entrepreneur ..	20	Meynadier, Emile, nég <sup>t</sup> ..	20
Jauffret, Wulfran, avocat	10	Michel, G., ingénieur ..	10
Jeansoulin et Luzzatti, négociants .....	50	Mireur, N., docteur en médecine .....	20
Jourdan, notaire .....	40		

MM.		MM.	
Monier (M <sup>me</sup> )	F. 20	Prunet	F. 20
Monod, D <sup>r</sup> de la maison Worms, et C <sup>ie</sup>	20	Puget, négociant	20
Montamat, Adm <sup>r</sup> -conseil de la Société Mars <sup>se</sup>	50	Puigbo, courtier	10
Montel	10	Rabaud, substitut du Pro- cureur de la République	10
Montus, négociant	10	Rampal, avocat	10
Morel (M <sup>me</sup> )	50	Rech, avoué	10
Morlot, Eugène, orfèvre	10	Régis, avoué	20
Moullot, imprimeur	25	Reynaud (M <sup>me</sup> )	10
Mouriès, architecte	10	Ricord, négociant	50
Mourre, et C <sup>ie</sup> , nég <sup>ts</sup>	20	Rizzo, Guillaume, nég <sup>t</sup>	50
Muselier (M <sup>me</sup> )	10	Roche, avocat	10
Nathan, avocat	10	Rodocanachi, Th.-P., anc. membre de la Chambre de Commerce	50
Nicati, D <sup>r</sup> en médecine	20	Rodrigues, G., négociant	50
Nugue, négociant	25	Roll, avocat	10
Paquet, armateur	50	Rolland, Paul, substitut	10
Parrocel, substitut du Pro- cureur de la République	20	Rolland, P., avocat	10
Paugoy, architecte	25	Rossat, ingénieur	15
Péllissier, avoué	20	Rossolin	10
Pellen	20	Rostand, Eugène, Présid <sup>t</sup> de la Caisse d'Epargne	10
Penchinat, avocat, anc. magistrat	20	Roubaud, notaire	10
Perrin, avoué	10	Roucayrol, ingénieur	10
Peyronnel, avoué	10	Rousset, avoué	10
Peysson, huissier	10	Roussier, Melchior, agent d'assurance	10
Pianello, avocat	10	Roux, Jules, docteur en médecine	10
Picon, négociant	10	Roux-Martin (M <sup>me</sup> )	10
Pierre, avocat	10	Roux-de-Paul	10
Piffard, négociant	10	Rouvière, Fernand, avoc <sup>t</sup>	20
Pignon, architecte	10	Saint-Joannis, propriét <sup>re</sup>	20
Pijotat, avocat	10	Salles, banquier	10
Pleuc (M <sup>me</sup> de)	20	Salles, courtier	10
Poilroux, avocat	10	Samama, Albert	20
Pommier (M <sup>me</sup> )	10	Samama, Moïse	20
Possel-Deydier (de), Com <sup>te</sup> de la marine en retraite	15	Samama, Moïse (M <sup>me</sup> )	20
Possel-Deydier (de), Juge d'instruction	10	Samama Nissim (M <sup>me</sup> )	20
Pourtal, avoué	10	Santi, chapelier	10
		Sarles, D <sup>r</sup> en médecine	10

MM.		MM.	
Savornin (M <sup>me</sup> )	10	Talon, avocat	25
Savy, avoué	10	Tardieu, fondé de pouvoirs de la maison Gondran, frères	15
Sayou, notaire	20	Tarrazzi (M <sup>me</sup> )	10
Scaramanga, Eumarfo- poulo et C <sup>ie</sup> , négociants	50	Teisseire, avoué	10
Scheult (M <sup>me</sup> )	10	Teissère, avoué	10
Schloësing, frères, nég <sup>ts</sup>	20	Thélène, avocat	10
Segond, avocat	20	Théologo, X.-L., nég <sup>t</sup> - comm <sup>re</sup>	50
Seguin, avocat	10	Toselli (M <sup>me</sup> )	10
Seguin, avoué	20	Vaccarino, avocat	10
Sénès, avocat	20	Vaïsse, et C <sup>ie</sup> , nég <sup>ts</sup>	50
Servel, négociant-arma- teur	10	Valensi, avocat	20
Sicard, assureur	10	Valensi (M <sup>me</sup> )	10
Signoret, avocat	10	Velten, Edouard, brasseur	25
Signoret, avoué	20	Vence, ingénieur	20
Sivan, avocat	10	Viale, avocat	10
Sixte-Rey (M <sup>me</sup> )	20	Vigo, Receveur municipi- pal	10
Société des Grands Tra- vaux	50	Vincens, Charles, assu- reur	10
Société des Raffineries de la Méditerranée	25	Vincent, J.-Ch., avocat	10
Société de Remorquage	10	Viton, Casimir	10
Société des Sècheries de morues de Port-de-Bouc	50	Wuichet, André, cour- tier	50
Soubeyran de Saint-Prix, Juge au Trib <sup>al</sup> Civil	10	Ytier, et C <sup>ie</sup> , assurances maritimes	10
Suchet, avocat	25	Zafiropoulo, P.-G.	50
Sylvander, nég <sup>t</sup> en bois	20	Zouros, D.-N., nég <sup>t</sup>	50
Syndicat des Agents de Change	30		

## MEMBRES ADHÉRENTS

MM.		MM.	
Abran, (M <sup>me</sup> )		Castelmuro, (Imbert de) Contiseur	
Ailhaud, avocat		Cauvet Henri, négociant	
Augey-Dupresse, Juge au Trib <sup>al</sup> Civil		Croësi	
Barbarin, (de) avocat		Dubois	
Baret, (M <sup>me</sup> )		Duce	
Bonifaix		Duffaut	
Bro, (M <sup>me</sup> )		Durand, avocat	

MM.	MM.
Eyries	Méry, (M <sup>me</sup> )
Gassin, (M <sup>me</sup> )	Sabatier
Gérard, Huissier	Teissère R., avocat
Gheerbrant, Juge au T <sup>st</sup> Civil	Timon-David, Juge d. paix à Carpentras
Giraud, Négociant	Toye
Lepeyre, avocat	Vassiladi, (M <sup>me</sup> )
Linder, confiseur	

**NOMS DES PERSONNES QUI ONT FAIT DES DONN EN NATURE EN 1900**

M <sup>me</sup> Bellon	MM. Fritch et C <sup>e</sup>
MM. Cassoute et C <sup>e</sup>	Linder
C <sup>e</sup> G <sup>ie</sup> des Pétroles	Meynadier Emile
C <sup>e</sup> Houillère de Bessège	Maurel et Prom, de Maurel freres
C <sup>e</sup> des Mines de la G <sup>ie</sup> Combe	Oddo
Dedieu Victor	Reggio Nicolas
Ferrier	Rizzo Guillaume

**CONSEILLERS (Suite)**

MAHYET, juge au Tribunal Civil.	MM. REIBELL, * Trésorier payeur Général des B.-du-R.
MOULLOT, *, imprimeur.	VELTEN, Edouard, négociant.
PAQUET, *, vice-Président honor. de la Chambre de Commerce.	VIDAL-NAQUET, *, avocat.
PENCHINAT, anc. magistrat.	P. ZARIFI, O. *, négociant-
PIJOTAT, avocat	
DE POSSEL-DEYDIER, *	
commissaire de marine en retraite.	

  

M <sup>me</sup> BARTHELET.	M <sup>me</sup> H. ESTIER.	M <sup>me</sup> DE PLEUC.
BOUBILA.	EYNARD.	POMMIER.
BOURGOGNE.	GUIBERT.	REY. (Sixte)
CONTE.	GUIGON.	SOUBEYRAN de
COSTE.	LECUYER.	St-PRIX,
CURET.	LIVON.	VALENSI.
DOULET.	MARGUERY.	

**INSPECTRICES :**

M <sup>me</sup> BOUBILA.	M <sup>me</sup> EYNARD.	M <sup>me</sup> MENARD.
CONTE.	GUIBERT.	M <sup>me</sup> De PLEUC.
COSTE.	LECUYER.	POMMIER.
DOULET.	LIVON.	

**INSPECTEURS :**

MM. AUBIN, Paul, avocat.	MM. FOURNIER, *, commissaire de marine en retraite.
BALLY O, avocat	GENSOLLEN, avocat.
BARET M. J. avocat.	GOIRAN, avocat.
DE BEVOTTE, G. avocat.	GRAVIER, avocat.
BLANC Charles, avocat.	LAFON, avocat.
BONNET, Melchior, avocat.	DE LOMBARDON-MONTE- ZAN, avocat.
BRÉMOND, avocat.	MAURIN, Gabriel, négociant.
BRION, avocat.	MERCIER, Alfred, ancien Président de l'Œuvre Hospitalière.
CAMAU E. courtier de com- merce.	PIERRE, avocat.
CHAPONNIÈRE, anc. juge au Tribunal de Commerce.	DE POSSEL-DEYDIER, *, commissaire de marine en retraite.
COOLEN, propriétaire.	RIZZO, G., négociant.
COMBES, avocat.	RODRIGUES, G., négociant.
CORTICCHIATO, avocat.	ROLL, avocat.
COUVE, Marcel, avocat.	ROLLAND, Pierre, avocat.
DEVOUX, avocat.	VACCARINO, avocat.
DROGOUL, F., avocat.	

**MÉDECIN :**

Docteur Jules ROUX.

SIÈGE SOCIAL : RUE FRIEDLAND, 19.

DIRECTEUR : M. ORSINI, \*, capitaine de gen d'armerie en retraite.